

Synergie INSERTION c'est **VOUS** qui en parlez le mieux !

OPÉRATION PARRAINAGE
du 01/01/2026 au 31/12/2026

Présentez-nous une personne
de votre entourage et recevez



COMMENT PARRAINER ?

Votre filleul.e doit se présenter à l'une
des agences Synergie Insertion munie
de la carte de parrainage, préalablement
renseignée, et vous recevrez votre carte
cadeau après validation de votre parrainage.

**Voir conditions d'attribution au verso.*

Synergie
INSERTION

Retrouvez toutes
les informations en ligne
sur synergie-insertion.fr



Carte parrainage



Carte parrainage



Règlement Synergie Insertion

ARTICLE 1 : OBJET

Synergie Insertion organise du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, une opération de parrainage pour encourager les collaborateurs intérimaires en contrat de travail temporaire avec Synergie Insertion à proposer des filleul.e.s (art. 3) sur des profils métiers particulièrement recherchés par les agences Synergie Insertion participantes (art. 7).

ARTICLE 2 : DEVENIR PARRAIN/MARRAINE

Tout collaborateur intérimaire ayant effectué au moins une mission chez Synergie Insertion dans les douze derniers mois peut parrainer. Le parrain/la marraine recommande l'un de ses contacts (avec son accord) correspondant à un profil métier recherché par une agence Synergie Insertion participante. Le parrainage est validé et le parrain/la marraine récompensé.e (art. 4) si le/la candidat.e proposé.e, dûment informé.e de l'identité du parrain/de la marraine, remplit les conditions requises pour être filleul.e (art.3).

ARTICLE 3 : DEVENIR FILLEUL.E

Est « filleul.e », toute personne présentée par un collaborateur intérimaire Synergie Insertion (sous réserves des conditions requises pour ce collaborateur intérimaire par l'art. 2) dont le profil métier fait partie de ceux recherchés par une agence Synergie Insertion participante. À la date d'inscription, le/la filleul.e ne doit pas avoir travaillé chez Synergie Insertion au cours des 24 derniers mois. Il/elle ne peut être parrainé.e qu'une seule fois.

ARTICLE 4 : RÉCOMPENSE

Dans la limite de trois parrainages sur toute la période de l'opération de parrainage, le parrain/la marraine est récompensé.e si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- le/la candidat.e proposé.e dûment informé.e de l'identité du parrain/de la marraine, remplit les conditions requises pour être filleul.e (art.3) et accepte de s'inscrire auprès d'une agence Synergie Insertion entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 inclus ;
- l'agence Synergie Insertion concernée valide l'inscription du/de la candidat.e proposé.e, selon ses propres besoins de recrutement et dès lors que le/la candidat.e n'a jamais été parrainé.e ;
- le/la filleul.e réalise 300 heures de mission sur une période de 90 jours suivant son inscription.

Pour chaque parrainage validé le parrain/la marraine est récompensé.e en carte cadeau d'une valeur de 100€ et valable 1 an à compter de la date d'émission.

En aucun cas, il n'est possible de demander la contre-valeur en espèces, ou autrement, des cartes cadeaux.

L'agence de rattachement du parrain/de la marraine le/la prévient dès réception de sa carte cadeau afin qu'il/elle puisse venir la retirer.

Un.e parrain/marraine peut être récompensé.e plusieurs fois pendant

l'année civile s'il/ elle répond aux critères. Si le montant des cartes cadeaux dépasse 196€ annuel, un assujettissement aux charges sociales sera effectué.

Le parrain/la marraine doit être salarié.e chez Synergie pour obtenir sa récompense au moment où le/la filleul.e réalise ses heures.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La décision du lancement du parrainage, pour certains profils métiers, est à l'initiative de chaque agence Synergie Insertion concernée (art. 7), selon leurs besoins de recrutement en intérim ou dans le cadre de leur activité recrutement. Elles s'engagent à mettre à disposition des collaborateurs intérimaires la liste des métiers stratégiques concernés par le parrainage. Chaque agence Synergie Insertion participant à cette opération de parrainage se réserve le droit d'accepter ou non l'inscription du/de la filleul.e en fonction de ses besoins de recrutement en intérim ou dans le cadre de son activité recrutement.

Synergie Insertion se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler totalement ou partiellement cette opération si les circonstances l'exigent, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être attribué au participant.e.s. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Synergie Insertion ne communiquera pas les noms des parrains/marraines et des filleul.e.s à des tiers autres que l'émetteur de la carte cadeau, sauf en cas de contrôle des organismes sociaux et fiscaux compétents. Les données personnelles recueillies dans le cadre de la présente opération de parrainage sont traitées conformément à la réglementation applicable aux données personnelles, en particulier le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les participant.e.s sont informé.e.s que les données les concernant font l'objet d'un traitement informatique et sont enregistrées dans le cadre de cette opération. La collecte de ces données a pour finalité la prise en compte de la participation des parrains / marraines, et l'inscription des filleul.e.s. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant de suppression des données le concernant. Les données seront conservées pendant trois ans après la collecte. Par exception, si le/la filleul.e devient intérimaire chez Synergie, les données seront alors conservées jusqu'à la fin de la relation contractuelle. Toute demande doit être adressée par écrit à SYNERGIE - Délégué à la Protection des Données - 160 bis rue de Paris - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (dpo@synergie.fr).

ARTICLE 7 : LISTE DES AGENCES SYNERGIE INSERTION CONCERNÉES

Aulnay-sous-bois (93600), Épinal (88000), Rezé (44400).

Parrain Agence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _____

Je recommande

Nom : _____

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____ Visa : _____

Parrain Agence : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Matricule : _____

Je recommande

Nom : _____

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____ Visa : _____

